

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**  
**ARRÊTÉ 2023-049**  
**Code matière : 8.3**

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-0-0-0-0-0-

DEPARTEMENT  
DE L'AVEYRON

**Commune de Vabres l'Abbaye**

-0-0-0-0-0-

Arrondissement de  
Millau

Canton de Saint-Affrique

**Arrêté n° 2023-049 du 17 juillet 2023**

**Objet** : Arrêté temporaire pour travaux  
Avenue de la Salse - RD 25

---

- VU l'article 25 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le Code la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R 411-8 ;
- VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-4 ;
- VU l'arrêté du 5 Novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ainsi que l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Signalisation temporaire - Livre 1 - 8ème partie ;
- VU la demande présentée par le Département de l'Aveyron
- CONSIDERANT qu'il est nécessaire de régler la circulation;
- SUR PROPOSITION du Maire.

**ARRETE**

Article 1 :

Le 21 juillet 2023, de 7h00 à 17h00, la réglementation de la circulation sur la RD 25, Avenue de la Salse 12400 VABRES L'ABBAYE sera modifiée pour permettre de réaliser des analyses de déflexions de la chaussée ; la circulation sera modifiée comme suit :

- Le stationnement des véhicules, autres que ceux indispensables à la réalisation des travaux, est interdit sur le chantier.
- Une interdiction de dépasser sera instaurée sur le chantier.
- La circulation sera alternée.

Article 2 :

La signalisation sera mise en place et maintenue pendant la durée des travaux, sous la responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**  
**ARRÊTÉ 2023-049**  
**Code matière : 8.3**

Article 3 :

Le Maire,  
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à  
l'entreprise chargée des travaux.

Fait à MAIRIE VABRES-L'ABBAYE, le 17 Juillet 2023

Le Maire, Frédéric ARTIS

